

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 04 - 16

Séance du 14 avril 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quatorze avril,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**GESTION DE LA SALLE
DE CINEMA « LE CASINO »
DECISION SUR LE PRINCIPE
DU LANCEMENT D'UNE
DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**RAPPORT PRESENTANT
LES CARACTERISTIQUES
ESSENTIELLES
DE LA DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Par délibération en date du 18 mai 2010, le Conseil Municipal a confié la gestion du cinéma « le Casino » à La Ligue d'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Var par voie de délégation de service public (DSP), pour une durée de 6 ans, à partir du 1er juillet 2010.

Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2016. Afin de garantir la continuité du service public, il convient de confirmer le principe de la délégation de gestion du cinéma le Casino et de lancer une procédure de renouvellement de la DSP conformément aux articles L. 1411-1 à L. 1411-10 et L. 1411-13 à L. 1411-18 du code général des collectivités territoriales.

Dès lors, il appartient au Conseil Municipal, en vertu de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales de se prononcer sur le principe d'une attribution de ce contrat, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2016, selon la procédure de délégation de service public prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, la présente délibération a pour objet, **au regard du rapport annexé à la présente délibération**, de solliciter l'accord du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Le choix du cadre juridique du futur contrat,
- Les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire au titre du contrat à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-09-05 en date du 9 septembre 2014 portant délégation au Maire pour la saisine de Commission Consultative des Services Publics Locaux

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 avril 2015,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la salle de cinéma « Le Casino », passée conformément à la procédure prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que devront assurer le futur délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport ci-joint, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE de lancer la procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation du délégataire pour la gestion de la salle de cinéma « Le Casino » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY